L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, MARS 23, 1899. No 8

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1300. WINNIPEG, MAN

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne 10c
Chaque insertion subsequent . . . . 8c.

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.

A Ottawa.

LE DISCOURS DU TRONE.

Voici le texte du discours du trône, lu par lord Minto dans les deux langues.

Honorables MM. du Sénat,

MM. de la Chambre des Communes,

En vous rencontrant pour la première fois depuis que je suis entré en fonctions, comme représentant de Sa Majesté au Canada, il me fait grandement plaisir de pouvoir vous féliciter sur la prospérité très considérable dont jouit maintenant le peuple du Canada, comme le témoignent l'expansion du commerce, la condition florissante du revenu public et le nombre croissant d'immigrants qui sont devenus colons permanents au milieu de nous. A ces preuves de prospérité vient s'en joindre une autre qui est encore plus satisfaisante. L'arrêt presque complet du mouvement d'expatriation de notre population, qui fut naguère un trait regrettable de notre état social.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE.

Les négociations engagées durant les vacances entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, relativement au règlement de certaines difficultés pendantes entre le Canada et le pays voisin, ont été, je regrette de le dire, beaucoup retardées par la maladie de deux des membres les plus éminents de la commission chargée de cette affaire. On en était arrivé à une entente sur plusieurs des points en litige, lorsqu'une divergence de vues s'est produite entre les commissaires de Sa Majesté et ceux des Etats-Unis sur la question de la délimitation de la frontière entre le Canada et l'Alaska. Cette question fut référée par les commissaires à leurs gouvernements respectifs, et la commission s'ajourna au deuxième jour d'août prochain, avec l'espoir que, dans l'intervalle, cette difficulté pourra être aplanie.

Conformément à l'acte passé à la dernière session, la question de la prohibition a été soumise à un plébiscite. Le résultat officiel de la votation vous sera soumis.

LE TARIF POSTAL.

Je remarque avec plaisir que la mère-patrie, le Canada et les autres possessions britanniques ont adopté le taux commun d'un penny pour le port des lettres. La satisfaction avec laquelle cette mesure a été accueillie par le peuple canadien est une nouvelle preuve du désir qui existe parmi la population en général de voir l'établissement de rapports plus intimes entre la mère-patrie et les autres parties de l'empire.

Je suis, en outre, heureux de constater que l'état prospère des finances du pays a permis de réduire de trois à deux cents le taux du port des lettres à l'intérieur du Canada, à dater du premier janvier dernier. Bien que cette réduction doive entraîner une diminution temporaire du revenu, il y a lieu, cependant, d'espérer que le taux ainsi diminué sera d'une telle utilité pour l'avancement des affaires et l'échange général de la correspondance, que, dans un avenir assez rapproché, les revenus du département des postes atteindront leurs anciens chiffres.

L'OR DU YUKON.

Depuis la dernière session, on a obtenu d'amples renseignements sur l'étendu et la valeur des gisements d'or et de minéraux précieux dans le Yukon et autres parties du Canada. Les revenus provenant du Yukon ont été, jusqu'à ce jour, assez considérables pour faire face aux fortes dépenses qu'il a fallu encourir pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre, et il a été jugé à propos, dans l'intérêt général, d'autoriser la construction d'une ligne télégraphique dans le but d'établir des communications rapides avec la population de ces territoires éloignés.

Une mesure à l'effet d'établir une meilleure délimitation des districts électoraux du Canada, ainsi que plusieurs projets de loi de moindre importance, vous seront soumis.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes publics seront soumis à votre examen, ainsi que les estimations budgétaires pour l'an prochain. Elles ont été préparées en tenant soigneusement compte des besoins du service public, de l'économie et des responsabilités imposées par le progrès rapide du pays.

Honorables MM. du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je suis persuadé que les importants sujets que je viens de mentionner mériteront vos sérieuses études et que vos efforts les plus énergiques auront pour but de favoriser les intérêts publics et la prospérité du Canada.

Immédiatement après la lecture du discours du trône, les membres de la Chambre des Communes se sont retirés dans leur salle de délibérations, et la présentation des députés a eu lieu.

La Legislature Provinciale.

LE DISCOURS DU TRONE.

Voici le texte du discours du trône lu, jeudi dernier, par le Lieutenant - Gouverneur J. C. Patterson, à l'ouverture de la législature du Manitoba.

M. l'Orateur,

MM. de l'Assemblée Législative.

Je suis heureux de vous rencontrer à l'ouverture de cette session, la quatrième du neuvième parlement de cette province.

Je suis certain qu'avec le peuple du Manitoba en général, vous vous joindrez à moi pour regretter le départ de notre ex-gouverneur-général, lord Aberdeen.

La chaude sympathie qu'a toujours témoignée Sa Seigneurie pour notre Dominion et spécialement pour notre propre province, et l'intérêt bienveillant que lady Aberdeen a pris à l'avancement de notre peuple et spécialement de ceux qui souffrent et peinent, font que leur souvenir restera toujours au cœur du peuple canadien.

Le successeur de Sa Seigneurie, le comte de Minto, a reçu une cordiale bienvenue de la part du peuple canadien. Son Excellence n'est pas étranger pour le Canada et le Nord-Ouest, et le pays bénéficiera sans doute de ses connaissanes et de son expérience qu'il a acquises précédemment dans ce pays.

Il me fait plaisir de pouvoir faire allusion à la prospérité de cette province, durant l'année dernière, prospérité qui règne dans les autres provinces. Jamais le Manitoba ne s'est trouvé dans une position aussi prospère; on en voit la preuve dans l'augmentation de la valeur de la propriété et l'augmentation de la population.

Le lieutenant-gouverneur fait ensuite allusion à l'augmentation de la population et aux progrès des sociétés d'agriculture, au développement créé par la construction de chemins de fer, et il termine en disant qu'on a toutes raisons de se féliciter de constater que le gouvernement a observé une économie raisonnée et que les dépenses ont été diminuées. Elles ont augmenté pour les fins de l'instruction publique. De son côté le gouvernement fédéral a accordé au Manitoba tout ce qu'il pouvait réclamer en justice au sujet des terres à concéder.

"On doit cependant regretter que le sénat du Canada ait jugé que cette province n'avait aucun droit à la somme de $300,000 qu'elle réclamait du Dominion comme indemnité en terres pour les fins d'instruction publique."

Le discours du trône annonce aussi des amendements à la loi des écoles, aux lois municipales, etc., etc.

LA SÉANCE DE LUNDI.

La séance de lundi dernier a été consacrée à la discussion de l'adresse du trône.

M. Burrow, député de Dauphin, et M. Young, député de Deloraine, qui ont respectivement présenté et secondé la réponse à l'adresse, ont, à cette occasion, prononcé d'importants discours.

M. Burrow a commencé par faire l'éloge de lord Aberdeen qui, dit-il, a su pendant leur séjour au Canada, comme gouverneur, se concilier l'estime de toute la population.

Il rappelle ensuite que le nouveau gouverneur - général, lord Minto, plus connu dans le pays sous le nom de lord Melgund, a, lui aussi, été mêlé déjà à l'histoire du Dominion et sa réputation est un sûr garant de l'intérêt qu'il portera à la prospérité et au progrès du Dominion.

M. Burrow passe alors en revue les manifestations diverses de la prospérité du Dominion et plus particulièrement du Manitoba.

VENTES DE TERRES.

L'une des preuves les plus caractéristiques est le montant des ventes de terre effectuées par le C. P. R.

En 1896 le montant de ces ventes était de 73,000 acres, en 1898 il s'est élevé à 149,000 acres. C'est-à-dire qu'il a doublé.

LES BANQUES.

L'examen des opérations financières des banques, à Winnipeg, n'est pas moins concluant. Winnipeg occupe aujourd'hui la troisième place dans le Dominion à ce point de vue, venant après Montréal et Toronto; en 1896 le chiffre d'affaires avait été de $64,000,000, en 1898 il a atteint $90,674,000. Et si l'on considère que les vente de la moisson dernière n'ont pu être effectuées au temps ordinaire, on peut se rendre compte de l'importanee extraordinaire du chiffre réel.

Ce n'est pas un faible sujet d'orgueil pour une province qui compte à peine 250,000 habitants, de voir sa capitale, Winnipeg, classée la troisième du Dominion au point de vue de transactions financières.

HOMESTEADS.

L'accroissement des entrées de homesteads n'est pas moins significatif, et M. Burrow remarque en passant que le comté de Dauphin qu'il représente comptait, en 1897, pour près de la moitié dans le total des homesteads délivrés; et pendant l'année qui vient de s'écouler 714 homesteads ont été pris dans ce seul comté.

LES TERRES BASSES.

M. Burrow aborde ensuite la question des terres basses (swamp lands) cédées à la province par le Dominion et qui constituent actuellement une source de revenu appréciable pour la province.

Aujourd'hui 880,000 acres de ces terres ont été inspectés, et à ce propos, l'orateur fait remarquer que le prix actuel d'inspection qui se monte à 9 cents pourrait, à son avis, être réduit à 2 cents.

Vingt-cinq mille acres ont été vendus à un prix moyen de $3.41, et comme le total de ces terres est d'environ 7,000,000 d'acres, l'on voit que ce sera là dans l'avenir un important facteur pour la prospérité du Manitoba.

LES TERRES D'ÉCOLE.

Au sujet des terres d'école, M. Burrow fait un rapide examen de la question qu'il est opportun de rappeler.

En 1872 le gouvernement du Dominion avait désigné deux sections par township, qui devaient être réservées pour aider aux fonds des écoles, mais comme règlementation rien n'avait été fixé quant à l'administration de ces terres.

En 1879 un acte fut passé pour combler cette lacune et il fut décidé que les terres seraient mises en vente, d'époque en époque, et le prix de ces ventes payé au gouvernement local pour aider aux fins d'éducation.

En 1878 ou 1880, $30,000 furent votées sur ces fonds comme avance à la province et payées en deux fois: $20,000, puis $10,000 plus tard.

Le seul argent perçu par le gouvernement sur ces fonds, en plus de cette somme de $30,000, fut le paiement de l'intérêt à 3 0/0, d'année en année, sur les sommes en caisse, intérêt dont le total perçu de 1872 à 1899 s'est monté à $90,000.

Cette somme est manifestement insuffisante pour permettre au gouvernement local de remplir ses services au sujet de l'instruction.

Aussi est-ce pour ce motif qu'a été introduite la demande des $300,000, rejetée, à la session dernière, par le sénat.

Les raisons sont celles-ci.

Que les enfants d'aujourd'hui ont autant de droits que ceux de l'avenir à profiter de ces fonds scolaires.

Et d'autre part qu'un pays nouveau peut sans imprudence emprunter et tabler sur l'avenir.

Il y a donc lieu de croire que le sénat reconnaîtra, cette année, son erreur.

LES CHEMINS DE FER.

L'orateur aborde ensuite la question des chemins de fer dans la province.

L'année dernière, dit-il, 200 milles de voies ferrées ont été construits. Le chemin de fer de Dauphin a été prolongé de 55 milles. A ce propos, M. Burrow déclare que le chemin de fer de Dauphin n'est que le commencement du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Ainsi se trouve peu à peu construite cette ligne dont tout le monde reconnaît l'utilité, sans qu'il en coûte pour cela une cent à la province; car le chemin de Dauphin, à la grande surprise même des plus opiniâtres, a payé ses frais dès la première année, et chaque année le trafic augmente.

LES TERRES AU NORD.

Ce projet de la Baie d'Hudson appelle l'attention sur les immenses territoires qui s'étendent entre la frontière Nord du Manitoba et la Baie d'Hudson, et aussi le district de Keewatin.

Il serait juste et équitable que tous ces territoires fussent réunis au Manitoba, auquel ils reviennent, de droit, et éviter ainsi un fractionnement trop considérable des territoires du Dominion.

LES GALICIENS.

Le député de Dauphin examine ensuite les diverses classes d'immigrants venus ces dernières années.

C'est avec plaisir qu'il constate l'excellente qualité des colons venus d'Ontario et aussi, en nombre considérable, des Etats-Unis.

Quant aux Galiciens, il a eu l'occasion de les voir de près et de les apprécier, et suivant lui ils forment également une classe de colons très recommandable.

LE DISCOURS DE M. YOUNG.

M. Young seconde la motion de M. Burrow et approuve complètement les déclarations faites par le député de Dauphin.

Il s'étend sur l'accroissement énorme du bétail et des récoltes dans notre province.

Après des conseils fort judicieux aux fermiers pour leur recommander de ne point se servir de blé humide pour leur semence, il finit par la question du sénat et de l'injustice de son attitude à l'égard du Manitoba.

Suite, page 6.